



CHAMPIONNAT TERRITORIAL & PROMOTION CUP JEUNES 2025 COMITE TERRITORIAL 87-23



REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Edition du 22 janvier 2026

Ce règlement particulier complète les règlements généraux des épreuves fédérales. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

Dimanche 1^{er} mars Tour 1	Dimanche 15 Mars Tour 2	Dimanche 29 mars Tour 3	Dimanche 03 mai Tour 4
La Porcelaine	Mortemart	La Jonchère	Saint-Lazare *

* Tour comptant pour le mérite jeune

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

1.1. Les joueurs doivent

- Être titulaire de la licence FFGolf de l'année en cours dans un club de Haute-Vienne et Creuse pour entrer dans le classement final.
- Être nés en 2008 et après, la priorité est donnée aux joueurs U14, puis au U16 si jamais le champ est complet.
- Être titulaire du Drapeau de Bronze (1^{er} Classement) pour le Championnat et Drapeau Jaune pour la Promotion Cup
- Avoir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou être à jour de son questionnaire de santé.
- *Le Comité conseille aux joueurs(ses) d'être à jour du Droit de Jeu Fédéral 2025. Une épreuve départementale compte pour le Mérite Jeunes et le droit de jeu fédéral est indispensable pour la participation aux Qualifications Régionales de Zone.*

1.2. Catégories

1.2.1. Championnat

Tous les joueurs U18 classés et titulaire du Drapeau de Bronze.

Pour les joueurs(ses) U12 en capacité de jouer 18 Trous des repères U12 en Score Maximum.

1.2.2. Promotion Cup

Tous les joueurs U18 non classés et titulaire au minimum du Drapeau Jaune.

2. FORMES DE JEU

2.1. Distances de jeu

Les distances sont celles préconisées par le Vademecum en vigueur. Elles pourront être adaptées en fonction des conditions météorologiques et en particulier des conditions de roue.

Mais dans tous les cas, elles correspondront aux repères jeunes homologués pour la gestion des index.

2.2. Formes de jeu

2.2.1. Championnat

Score Maximum, 9 par trou, Score Brut 18 trous par épreuve



CHAMPIONNAT TERRITORIAL & PROMOTION CUP JEUNES 2025 COMITE TERRITORIAL 87-23



2.2.2. Promotion Cup

Score Maximum, 9 par trou, Score Brut 9 trous départs avancés (Repères 7) pour les drapeaux blancs ou jaunes

2.3. Attribution des points

Les points sont attribués en fonction de la place obtenue après chaque épreuve selon la table ci-dessous

Place	1 ^{er}	2 nd	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème} et plus
Points	10	8	6	4	3	2	1

Si des joueurs sont ex æquo, les points des places en cause sont partagés entre les joueurs.

2.4. Classement

Le classement final du Championnat Territorial et de la Promotion Cup est fait par sexe et par catégorie sur le cumul **des 3 meilleurs tours**.

2.5. Départage

En cas d'égalité en points pour la 1^{ère} place à l'issue des 4 tours, le départage se fera sur le total des 2 meilleurs tours, puis du meilleur tour, puis si l'égalité persiste en prenant le score des 18, 9, 6, etc... derniers trous du meilleur tour.

2.6. Intempéries

Si une épreuve est annulée pour cause d'intempéries ou autre, si possible elle sera reportée sinon le classement prendra en compte les points obtenus lors des épreuves ayant eu lieu.

3. ENGAGEMENTS

3.1. Inscriptions

Inscriptions gratuites.

Chaque épreuve doit faire l'objet d'une inscription distincte. Inscription des jeunes auprès de leur club de licence.

Chaque club inscrit ses jeunes via extranet club (<http://xnet.ffgolf.org>) et par mail auprès du comité.
Date limite d'inscription : 7 jours avant chaque épreuve.

Chaque club est responsable de la logistique et du financement des déplacements des jeunes
Droits de jeu : Participation de 5€ demandée à chaque jeune : par épreuve, comprenant un seau de balles de practice et une boisson après la partie.

Date de prise en compte des index : lors de la création des départs

Si un joueur en promotion cup obtient l'index requis en cours de saison, il pourra participer au championnat dans le respect du règlement en cours mais ne pourra pas prétendre au classement pour le titre.

3.2. Forfaits

Tout forfait doit être notifié au Comité 48h avant le début de l'épreuve (soit le jeudi jusqu'à minuit pour une compétition se déroulant le dimanche), sauf cas de force majeure.

Tout forfait non notifié, tout abandon non justifié, entraînent la disqualification et l'exclusion du joueur pour le championnat.

3.3. Départs

Les départs se font par épreuve et dans chaque catégorie par ordre croissant d'index en mixant au maximum les clubs.

Les ordres de départ sont communiqués au plus tard le vendredi précédent la compétition.



CHAMPIONNAT TERRITORIAL & PROMOTION CUP JEUNES 2025 COMITE TERRITORIAL 87-23



4. IV – RAPPEL DU REGLEMENT GENERAL ET COMPORTEMENT

4.1. Comportement des joueurs

Les règlements généraux des épreuves de jeunes s'appliquent, à savoir :

- Épreuves « non-fumeur » pour les joueurs et accompagnateurs.
- Les joueurs devront avoir une tenue correcte (pas de blue-jean) et un comportement exemplaire (cf. Règlement Général sur le Vade-mecum).
- Les cadets ne sont pas autorisés même pour les joueurs entre eux.
- L'utilisation des chariots électriques n'est pas autorisée.
- L'utilisation d'un dispositif électronique de mesure de distance n'est pas autorisée (Pénalité : 1^{ère} infraction = pénalité générale ; 2^{ème} = disqualification).
- Les parents et accompagnateurs ne pourront suivre les joueurs qu'à une distance raisonnable, les conseils étant interdits.

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de clubs, etc ... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs. Les conseils sont interdits. Toute infraction constatée entraînera, après avertissement, la disqualification du joueur concerné.

- Lors des épreuves 9 trous, les jeunes pourront être accompagnés par une personne désignée par le comité pour aider au comptage des coups et veiller au respect du temps de jeu. Ils doivent aussi permettre d'appeler l'arbitre ou le comité d'épreuve en cas de différends sur l'application d'une règle entre les joueurs.
- Si au cours d'une des épreuves, un joueur est en infraction vis à vis des règles de golf (tricherie avérée, manquement grave à l'étiquette), le comité de l'épreuve pourra disqualifier le joueur pour l'ensemble de la compétition.

4.2. Gestion des épreuves

Elle est assurée par le Comité assisté si besoin du club recevant.

Les résultats sont publiés sur le site du comité et envoyés aux clubs par mail.

5. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu à l'issue du dernier tour et sera suivi d'un goûter offert par le Comité Territorial 87-23.

Les podiums dans chaque catégorie seront récompensés en fonction des points marqués au titre du Championnat et de la Promotion Cup.

Les titres de champions et de championnes seront décernés aux vainqueurs des catégories :

Championnat

- Cadets, Minimes et Benjamins
- Cadettes, Minimes Filles et Benjamines
- U12 Filles
- U12 Garçons
- U10 Filles
- U10 Garçons

Promotion Cup

- U18 garçons – U18 filles

6. VI – COMITE D'ORGANISATION – COMITE D'EPREUVE

Le Comité de l'Epreuve pourra adopter toute modification au présent règlement en fonction du champ des joueurs et / ou des conditions climatiques.

Le Comité d'Organisation comprend :

- Deux représentants du Comité Territorial,
- Un représentant de l'A.S. du golf recevant